

Journal Sud-Ouest du 23 août 2013

Publié le 23/08/2013 à 06h00

Par thibaut le gal

Ce week-end, chaque chaton cherche un chez-soi. Toujours pas de réduction fiscale

Demain et dimanche, l'association propose à l'adoption des petits chats qu'elle a récupérés au cours de ses missions, cet été.



Dominique Martin, président de l'association Matou-Landes. (photo archives nicolas le lièvre)

Les petites boules de poils n'ont pas encore de nom, mais elles cherchent déjà une famille d'accueil. Demain et dimanche, l'association Matou-Landes propose à l'adoption une dizaine de chatons recueillis durant l'été.

« Ces animaux ont été récupérés aux points de nourrissage des chats errants disséminés dans l'agglomération, explique Marianne Minier, présidente d'honneur de l'association. Le point de nourrissage est notre seul moyen de les contrôler. »

En 2010, une demande est faite aux Finances publiques afin que les donateurs puissent bénéficier d'une réduction fiscale. La réponse est positive.

« J'ai distribué des reçus fiscaux pendant deux ans sans aucun problème », explique Dominique Martin, président de Matou-Landes.

Ces reçus permettent aux donateurs d'obtenir une réduction d'impôts à hauteur de 66 % des sommes versées. En 2012, le Département engage un nouvel inspecteur des Finances publiques, Daniel Lacaze, qui estime que Matou-Landes ne répond plus au critère d'« organisme d'intérêt général ayant un caractère concourant à la défense de l'environnement naturel ».

« C'est n'importe quoi ! s'agace Dominique Martin. Le chat sauvage est un prédateur. En le stérilisant, nous luttons pour la préservation de la faune et de la flore sauvage. »

Le président va déposer un dossier au tribunal administratif de Pau la semaine prochaine et espère que les réductions d'impôt, sur les 15 000 euros de dons faits en 2012, seront rattrapées en 2014.

Créée en 2002, l'association Matou-Landes lutte contre la prolifération des chats sauvages dans l'ensemble du département. Les bénévoles de l'association en capturent, nourrissent, stérilisent et tatouent chaque année plus de 400 avant de les relâcher à l'endroit de la prise.

« Sur ces points, on découvre régulièrement avec les chats sauvages des chatons abandonnés par leur propriétaire et non tatoués », développe Marianne Minier. Ne disposant d'aucunes structures, les bénévoles les accueillent à leur domicile en attendant qu'ils soient adoptés.

« Le fait d'être une association nous empêche de les déposer à la SPA, précise la présidente d'honneur. De toute manière, son personnel est déjà submergé de travail. »

Adoption avec contrat

Les dix chatons sont âgés de 2 à 4 mois. L'adoption coûte 60 euros pour un mâle et 80 euros pour une femelle. Marianne Minier s'en explique : « Les familles obtiennent un contrat d'adoption qui permet de faire stériliser les petites bêtes gratuitement chez un vétérinaire. »

Dans l'affaire, les deux parties sont gagnantes : « C'est une bonne opération financière pour eux, car l'opération coûte normalement 100 à 150 euros. Et c'est rassurant pour nous de savoir que les chatons ne vont pas se reproduire et réduire à néant le travail que l'on effectue toute l'année. »

Renseignements au **06 72 84 77 06**. Informations et photos des chats proposés à l'adoption sur le site : <http://matouslandes.canalblog.com>